

# Livre blanc de l'ANEPF

Janvier 2017

## Réflexions sur l'avenir du métier de pharmacien ainsi que son aspect économique

La pharmacie est en constante évolution ; il nous faut dès maintenant réfléchir à l'exercice pharmaceutique de demain et être moteur de ces changements. Les nouvelles missions, le modèle économique, l'interprofessionnalité ou encore la communication et l'agencement des officines sont des sujets qui doivent être discutés. Ce travail doit être abordé par tous les acteurs du monde pharmaceutique, notamment le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, l'ensemble des syndicats, l'Académie de Pharmacie, la Conférence des Doyens.

L'ANEPF, forte d'un réseau uni, présente ici son Livre Blanc issu de l'avis des étudiants en pharmacie de France. Ce document évoluera de pair avec la profession.

### Cette partie du Livre Blanc sur l'avenir de la profession se compose de 5 axes :

- A. Quelles nouvelles missions ?
- B. Quel modèle économique ?
- C. Quelle interprofessionnalité ?
- D. Quelle communication ?
- E. Quel agencement ?

## Avenir du métier de pharmacien

### A. Quelles nouvelles missions ?

#### Le pharmacien, un prestataire de services

Le métier du pharmacien est associé au conseil pharmaceutique. C'est ce qui fait de nous des professionnels de santé plus que des commerçants. Pour rappel l'article R-4235-48 du code de la santé publique :

*« Le pharmacien doit assurer dans son intégralité l'acte de dispensation du médicament, associant à sa délivrance :*

*1° L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe ;*

*2° La préparation éventuelle des doses à administrer ;*

*3° La mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage du médicament.*

*Il a un devoir particulier de conseil lorsqu'il est amené à délivrer un médicament qui ne requiert pas une prescription médicale.*

*Il doit, par des conseils appropriés et dans le domaine de ses compétences, participer au soutien apporté au patient. »*

Le dépistage à l'officine est déjà effectué par le pharmacien (diabète, grippe, angine par exemple). Il est nécessaire de renforcer le rôle du pharmacien d'officine, du biologiste médical et du pharmacien hospitalier dans la dispensation des Tests Rapides à Orientation Diagnostique (TROD), notamment pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le virus de l'hépatite C (VHC). Au-delà de la simple délivrance de ces tests, un accompagnement continu du patient doit être effectué par le pharmacien, dans l'unique but d'améliorer le parcours de soins actuel et la prise en charge des maladies infectieuses.

## Avenir du métier de pharmacien

### Améliorer la couverture vaccinale en France grâce au professionnel de santé de proximité qu'est le pharmacien

La baisse de la couverture vaccinale est devenue une réelle préoccupation de santé publique en France avec la recrudescence de maladies quasiment disparues comme le tétanos et les oreillons. De plus, le virus de la grippe évolue constamment. Il est indispensable de se faire vacciner chaque année tant pour sa protection individuelle que pour la protection collective. Au-delà de la fièvre, de la fatigue intense et des courbatures, la grippe saisonnière peut entraîner des complications graves pour les personnes à risque : personnes âgées, personnes atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, etc. C'est pourquoi le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande la vaccination pour ces populations fragiles.

Si la France se dote chaque année de stratégies pour renforcer la couverture vaccinale concernant la grippe (gratuité du vaccin pour les personnes à risque, campagnes de communication à grande échelle, etc.), le manque d'éducation à la vaccination chez la population reste un obstacle majeur. Le pharmacien par sa place de professionnel de santé de proximité doit être un acteur incontournable de la politique vaccinale, et il a toute la légitimité pour assurer à la fois la promotion et la sécurité de la vaccination.

Le pharmacien d'officine a un rôle essentiel dans la dispensation des conseils de santé aux patients. La vaccination par les pharmaciens d'officine apporterait une réponse à l'érosion de la couverture vaccinale en France. Tout comme l'a souligné l'Académie de Pharmacie, la couverture vaccinale est meilleure dans les pays où les pharmaciens peuvent vacciner. Il est prouvé que cette délégation de tâche a permis une augmentation significative du taux de couverture.

## Avenir du métier de pharmacien

Le pharmacien est apte à informer le public sur la vaccination, à sensibiliser sur l'importance d'être vacciné et à expliquer la notion d'immunité de groupe. Il peut d'ores et déjà vérifier le statut vaccinal d'un patient ainsi que donner des conseils personnalisés. De plus, la proximité du pharmacien permet d'effectuer un suivi des patients sur le long terme et donc d'encourager à la mise à jour des vaccins le cas échéant.

Cette délégation de tâche ne remplacerait en aucun cas le rôle des professionnels de santé vaccinant (infirmiers, maïeuticiens, médecins) et viendrait en complément des systèmes existants, toujours dans un objectif d'améliorer la santé publique. Afin de garantir aux patients une sécurité et une confidentialité légitime, il est primordial que la vaccination en officine soit faite dans un espace distinct de la zone d'accueil du public.

L'ANEPF se félicite donc de l'expérimentation sur l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes. Mais les étudiants en pharmacie attendent que cette expérimentation aille au-delà et que la vaccination fasse pleinement partie des missions du pharmacien.

## Le pharmacien, acteur incontournable de la prévention

Le rôle de prévention est primordial dans la pratique quotidienne du pharmacien. C'est pourquoi il doit être reconnu et renforcé, notamment par des programmes de promotion de la santé. La prévention peut s'exprimer, par exemple, par des semaines à thème mises en place dans les officines, au plus près des patients et qui permettraient de sensibiliser tout type de publics à une problématique donnée. Il est même tout à fait envisageable d'accentuer les programmes nationaux de prévention (vaccination, nutrition, tabac, etc.) en proposant aux pharmaciens une coordination globale et un message harmonisé dans toutes les pharmacies de France.

En tant qu'acteur privilégié de prévention, le pharmacien a un rôle majeur à jouer auprès des personnes jugées « en bonne santé ». L'ANEPF affirme sa volonté de mettre en place en officine des "Rendez-vous Santé" pour ces personnes, permettant en complément du dépistage, d'appliquer des mesures personnalisées.

## Avenir du métier de pharmacien

Les Entretiens Pharmaceutiques doivent être poursuivis, encouragés et approfondis, notamment pour les patients souffrant de maladies chroniques ou encore sur les thématiques de prévention des comportements à risque (exemple : sevrage tabagique, alcoolisme, toxicomanie, etc.). L'ANEPF souhaite travailler en collaboration avec les institutions et les syndicats à cette mise en œuvre. Ces Entretiens Pharmaceutiques devront être réalisés grâce à une communication efficace avec les autres professionnels de santé concernés dans le respect du secret professionnel.

### Un pharmacien clinicien, au cœur du parcours de soins du patient

L'ANEPF encourage le développement de la pharmacie clinique tant à l'hôpital que dans les officines. En effet, le pharmacien pourrait discuter du renouvellement d'ordonnance et de l'adaptation de posologies en fonction du suivi biologique. Il pourrait également formuler des « avis pharmaceutiques » sur toute prescription afin d'optimiser un traitement médicamenteux et d'éviter les accidents iatrogènes.

Il s'agirait d'installer le pharmacien dans son rôle de professionnel du médicament en s'inspirant de certains pays tel que le Canada où il peut d'ores et déjà effectuer les missions suivantes :

- Prolonger une ordonnance
- Prescrire des analyses de laboratoire
- Prescrire un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis
- Prescrire des médicaments pour certaines conditions mineures
- Ajuster l'ordonnance d'un prescripteur
- Substituer un médicament en cas de rupture d'approvisionnement
- Administrer un médicament afin d'en démontrer l'usage approprié

De manière générale, un dialogue sera nécessaire avec le prescripteur afin d'optimiser le parcours de soin du patient tout en replaçant le pharmacien dans son rôle d'expert du médicament.

## B. Quel modèle économique ?

### Rémunération à l'acte pharmaceutique

La profession de pharmacien est en constante évolution. En 30 ans, nous sommes passés d'un pharmacien préparateur de médicaments à un pharmacien davantage ouvert sur les conseils associés à l'ordonnance, le suivi du patient à long terme... La rémunération quant à elle n'a que peu évoluée. « L'âge d'or » de la rémunération à la marge est révolu. Cette rémunération est en désaccord avec nos valeurs et avec l'exercice qu'on nous enseigne. De plus, les objectifs de la Sécurité Sociale poussent les professionnels de santé à moins prescrire et donc pour le pharmacien à moins délivrer.

L'évolution de la rémunération du pharmacien est donc nécessaire et va de pair avec l'arrivée des nouvelles missions et des nouveaux services proposés.

On entend par acte pharmaceutique tout acte professionnel faisant appel à des compétences pharmaceutiques. Cet acte pharmaceutique se fait sous l'entière responsabilité du pharmacien, qui met à profit ses connaissances et ses compétences, comme le définit le code de déontologie des pharmaciens.

Toutes les missions évoquées dans la partie I du Livre Blanc, dont la délivrance accompagnée d'un conseil pharmaceutique, devront donc être rémunérées pour valoriser les compétences du pharmacien. Une période de transition sera nécessaire entre la rémunération actuelle liée à la quantité de médicaments délivrés et une nouvelle rémunération à l'acte pharmaceutique. Il pourra donc être proposé de conserver la rémunération actuelle en y ajoutant une rémunération en cas d'action sur l'ordonnance, tels qu'une modification de posologie, une suppression de médicament, ou encore un refus de délivrance.

L'évolution de la rémunération devra se faire de façon progressive et de concert avec l'ensemble de la profession, et ce, dans le souci de préserver les finances des officines et qu'elles puissent absorber cette évolution.

## C. Quelle interprofessionnalité ?

### Une interprofessionnalité accrue qui débute dès les études

L'interprofessionnalité est un levier majeur pour améliorer la prise en charge du patient. Nous n'entendons pas faire naître une nouvelle profession, mais plutôt que chaque profession puisse travailler en collaboration dans l'intérêt du patient. Pour cela il faut, dès la formation initiale, favoriser le développement de stages entre les différentes filières de santé.

### Un dossier patient complet et partagé entre tous les professionnels de santé

Le pharmacien ne doit plus être un simple exécutant. Il se doit, de par son expertise sur le médicament, de porter un regard critique sur l'ordonnance et à la situation du patient. Il doit disposer de toutes les informations pertinentes pour mener à bien l'acte de dispensation dans son entièreté.

La mise en place d'un dossier patient qui pourra être partagé entre les professionnels de santé doit être encouragée. Ce dossier devra avoir pour but l'amélioration de la prise en charge du patient et la centralisation des informations tout en garantissant la sécurisation des données du patient. Il pourra contenir les résultats d'analyses biologiques, les diagnostics, les traitements en cours, les antécédents personnels et familiaux, etc. Un tel dossier permettra au pharmacien d'avoir un avis plus éclairé sur le traitement qu'il délivre et donc éventuellement de pouvoir l'adapter. Il permettra également de faciliter la prise en charge médicamenteuse du patient arrivant à l'hôpital, et la conciliation médicamenteuse lors de son retour dans le circuit ambulatoire.



## Avenir du métier de pharmacien

Le partage des données sera soumis à une confidentialité absolue et ne sortira pas du cercle des professionnels de santé du parcours de soins d'un patient. La non-commercialisation devra être exigée, en accord avec les dispositions convenues avec la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

### Approfondissements des postes avancés de premier secours et des maisons de santé

Il existe une répartition inégale des professionnels de santé de premier recours sur le territoire français. La loi HPST définit les missions de soins de premier recours en 4 points :

- La coordination des soins, de la prévention jusqu'au traitement et au suivi du patient ;
- La dispensation de produits de santé ;
- L'orientation dans le système nécessitant une coopération des professionnels ;
- L'éducation pour la santé.

Aujourd'hui le pharmacien est le professionnel de santé le plus accessible. Bien réparti sur le territoire et disponible sans rendez-vous, il est souvent consulté pour un avis professionnel et fiable. En ce sens, la pharmacie est une porte d'entrée dans le parcours de soins et également un espace propice aux premiers secours, particulièrement dans les zones éloignées des secteurs hospitaliers. Le matériel et les médicaments nécessaires n'étant pas soumis à prescription médicales, le pharmacien est d'ores et déjà un secouriste qui assure régulièrement les premiers soins. Il serait donc judicieux d'approfondir les aménagements d'un local « poste avancé de premier recours » dans toutes les pharmacies.

En outre, le développement des maisons de santé est une des solutions envisagées pour pallier aux déserts médicaux. Il s'agirait d'un outil de régulation de l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire, en plus d'être un lieu de formation pluriprofessionnel privilégié.

## D. Quelle communication ?

### Une messagerie professionnelle unique et sécurisée

L'utilisation des outils numériques pour échanger entre professionnels de santé comme les messageries professionnelles est essentielle pour une meilleure prise en charge des patients. Un canal unique de discussion permettrait la mutualisation des différentes informations liées au patient. Pour que cet outil soit fonctionnel et facilement utilisable par l'ensemble des professionnels, il est nécessaire qu'il soit intégré aux logiciels de prescription et de dispensation, avec une procédure automatisée de cryptage au sein du réseau de soin.

### Les réseaux sociaux comme outils de prévention

Les réseaux sociaux sont devenus un moyen incontournable en communication. Il faut néanmoins les utiliser avec parcimonie et les réserver aux messages de prévention de santé publique.

### Un affichage dans l'intérêt du patient

La communication entre le patient et le pharmacien est déterminante pour instaurer le climat de confiance nécessaire à une meilleure prise en charge.

La santé publique étant une mission primordiale du pharmacien, les affiches couvrant la vitrine (*full-covering*) peuvent être un bon moyen pour communiquer sur les diverses campagnes de prévention. De même, toujours dans l'intérêt du patient, le pharmacien aura la possibilité d'afficher ses compétences ou prestations au sein de son officine. L'affichage des services doit rester prioritaire sur celui de la vente de produits.

## E. Quel agencement ?

### Dynamiser les espaces de vente par la promotion de la santé publique

Les semaines axées sur des thèmes de prévention peuvent être proposées afin de dynamiser les espaces de vente. Pour ce faire, les documents proposés par le Cespharm (commission permanente de l'Ordre des pharmaciens) peuvent être utilisés. Il serait par exemple possible de faire la promotion de dépistages *via* des zones dédiées à cette communication spécifique et à la vente d'auto-tests au sein de l'officine.

### Des espaces réservés à la meilleure délivrance

Afin d'assurer la confidentialité de l'acte pharmaceutique, le modèle de comptoir tel qu'il existe aujourd'hui doit évoluer. Ainsi, les officines doivent s'équiper de véritables espaces de confidentialité de manière à recevoir le patient dans des conditions de discrétion adaptées, comme le prévoit l'article R. 5125-9 du code de la santé publique. Ces nouveaux espaces permettront au professionnel de s'asseoir avec le patient dans un environnement propice à une communication efficace.

De façon plus générale, il faut distinguer au sein de la pharmacie les espaces thématiques, les espaces de confidentialité et l'espace de "vente" plus rapide. Il est nécessaire d'avoir une réflexion de fond concernant l'agencement des officines pour instaurer le climat de confiance nécessaire à la prestation des différents services que nous proposons aux patients.